

SA ATEC-CAC

SA au capital de 72 600 €
RCS Toulon B 401 498 688
Code ape 6920 Z

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

Conseil régional de Marseille

Société de COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conseil Régional d'Aix en Provence - Bastia

Espace Mercure II
587 Chemin des Plantades
83130 LA GARDE

tél : 04 94 66 21 27

fax : 04 94 66 20 91

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION MAISON DES INITIATIVES SOCIALES

**Rue des Déportés
83170 BRIGNOLES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SA ATEC-CAC

SA au capital de 72 600 €
RCS Toulon B 401 498 688
Code ape 6920 Z

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

Conseil régional de Marseille

Société de COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conseil Régional d'Aix en Provence - Bastia

Espace Mercure II
587 Chemin des Plantades
83130 LA GARDE

tél : 04 94 66 21 27

fax : 04 94 66 20 91

ASSOCIATION MAISON DES INITIATIVES SOCIALES **Rue des Déportés** **83170 BRIGNOLES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison des Initiatives Sociales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vous avez précisé à l'actif de votre bilan à la rubrique « autres créances » le montant des subventions restant à recevoir relatif à l'exercice 2018.
- Nous nous sommes assurés du caractère régulier de cette évaluation et avons vérifiés les calculs et la comptabilisation des éléments retranscrits dans ces comptes annuels.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se sont fondées la comptabilisation de ces subventions à recevoir et notamment à contrôler les montants notifiés, reçus et à recevoir.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⇒ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⇒ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⇒ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ⇒ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⇒ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Garde, le 15 avril 2019
SA ATEC-CAC
Didier KOUBBI
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	34 630	32 440	2 190	1 698	492	29.00
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	50		50	50		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 735		1 735	1 735		
Total II	36 415	32 440	3 975	3 482	492	14.14
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	62 098		62 098	57 454	4 645	8.08
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	27 560		27 560	23 705	3 855	16.26
Charges constatées d'avance (3)				2 270	2 270	100.00
Total III	89 658		89 658	83 429	6 229	7.47
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à élater (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	126 073	32 440	93 632	86 911	6 722	7.73

(1) Dated et/ou en tut
(2) Dated à moins d'un an
(3) Dated à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserva légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	34 034		37 297		3 263	8.73
	Raport à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 039		3 263		12 302	377.06
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	43 073		34 034		9 039	26.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	3 220		2 384		835	35.04
	Provisions pour charges	12 975		10 720		2 255	21.04
	Total III	16 195		13 104		3 090	23.58
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 972		4 941		31	0.62
	Dettes fiscales et sociales	29 392		34 831		5 439	15.61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	34 364		39 772		5 408	13.59
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	93 632		86 911		6 722	7.73	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

34 364 39 772

MA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	103 406		103 406	93 725	9 680	10.33
Chiffre d'affaires NET	103 406		103 406	93 725	9 680	10.33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			220 644	205 981	14 662	7.12
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			63 541	39 897	23 644	59.26
Autres produits			3 702	5 294	1 592	30.07
Total des Produits d'exploitation (I)			391 293	344 897	46 396	13.45
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 402	11 489	4 913	42.77
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			96 785	93 141	3 644	3.76
Impôts, taxes et versements assimilés			4 064	3 552	512	14.42
Salaires et traitements			204 964	171 116	33 848	19.78
Charges sociales			68 056	59 271	8 785	14.82
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			715	944	229	24.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			3 090	2 198	892	40.60
Autres charges			1 010	4	1 006	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			385 087	341 714	43 372	12.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 206	3 183	3 023	94.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits affiliés à d'autres exercices antérieurs
(2) Dont charges affiliées à des exercices antérieurs

Handwritten mark

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de factif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	171		39		133	343.41
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	171		39		133	343.41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	171		39		133	343.41
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 377		3 222		3 155	97.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 421		1 151		5 270	458.07
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	6 421		1 151		5 270	458.07
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 759		7 635		3 876	50.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 759		7 635		3 876	50.77
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 662		6 484		9 146	141.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	397 885		346 087		51 798	14.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	388 845		349 345		39 496	11.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 039		3 262		12 302	377.06

* Y compris : Résultat de cession de titres
: Résultat de cession de titres
(3) Des produits courants les acceptés dans
(4) Des intérêts courants >= 12 mois

M

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est précisé dans la notification de la subvention de la mairie de Brignoles que l'avantage en nature procuré par la mise à disposition du local principal est de 6 870 euros annuel. De même les 3 salles situées école Jean Jaurès procurent un avantage en nature annuel de 2 800 euros.
L'entretien annuel des locaux ci-dessus pris en charge par la mairie de Brignoles procure un avantage annuel de 3 884 euros.
La provision pour IFC a été corrigé et est de 12 975 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	2 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 423		1 208
TOTAL	33 423		1 208
Autres participations	50		
Prêts, autres immobilisations financières	1 735		
TOTAL	1 785		
TOTAL GENERAL	35 207		1 208

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			2 000	2 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			32 630	32 630
TOTAL			34 630	34 630
Autres participations			50	50
Prêts, autres immobilisations financières			1 735	1 735
TOTAL			1 785	1 785
TOTAL GENERAL			36 415	36 415

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	938	500		1 438
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 787	215		31 003
TOTAL	31 725	715		32 440
TOTAL GENERAL	31 725	715		32 440

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	500				
Matériel de bureau informatique mobilier	215				
TOTAL	715				
TOTAL GENERAL	715				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 735	1 735	
Personnel et comptes rattachés	1 231	1 231	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	541	541	
Débiteurs divers	60 326	60 326	
TOTAL	63 833	63 833	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 972	4 972		
Personnel et comptes rattachés	6 808	6 808		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 585	22 585		
TOTAL	34 364	34 364		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	57 546
Total	57 546

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840
Dettes fiscales et sociales	10 365
Total	14 205

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- LOTO DE L'ASSOCIATION	1 000	77100000
Total	1 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ECART SUR SUBVENTION A RECEVOIR DE 2017	3 759	67200000
Total	3 759	
Produits		
- COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS DE 2017	5 421	77200000
Total	5 421	